

Vos avantages

Fiabilité

Clameur® est efficace en conditions chaudes ou froides. Il est utilisable quelle que soit la période d'emploi requise.

Régularité

La répartition de la bouillie et sa tenue sont idéales pour permettre une action régulière et durable.

Commodité

Absence de poussière et d'odeur, vidange aisée de l'emballage, dosage précis et facile, mise en solution rapide et bonne compatibilité apportent confort et simplicité à l'utilisateur (avant tout mélange s'assurer qu'il est réglementairement réalisable - Clameur® est classé H373).

Sélectivité

Clameur® est parfaitement sélectif des cultures traitées.

Polyvalence

Clameur® est homologué sur les ravageurs majeurs de la vigne, ainsi que sur de nombreuses cultures.

Économie

Clameur® apporte une solution d'un excellent rapport qualité/prix.



10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

AVANT L'APPLICATION



- 1 Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
- 2 Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.
- 3 Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
- 4 Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
- 5 Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).
- 6 Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporeur.

PENDANT L'APPLICATION



- 7 Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau.
Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

APRÈS L'APPLICATION



- 8 Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
- 9 Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains.
Prendre une douche.
- 10 Recycler les emballages dans le cadre des collectes ADIVALOR.
Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF France - Agro recommande Osmofilim®.
© Marque déposée Sté PANTEK France

Contacts utiles

Informations techniques Étiquettes et FDS	BASF France-Agro	0 N°Azur 0 810 02 30 33 ou www.agro.bASF.fr
Une question de santé	MSA	Phyt'attitude 0 N°Vert 0 800 887 887
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF France-Agro	Service Sécurité 24h/24 : 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	0 N°Azur 0 810 12 18 85 ou www.adivalor.fr

Serviceplan I Clameur® - marque déposée BASF - Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF (081002303) qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et/ou animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou consulter www.agro.bASF.fr et/ou www.phytodata.com. BASF France SAS - Division Agro - 21, Chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. 754VIE0116R - Janvier 2016. Crédits photos : BASF.



Clameur®,
effervescence
chez les ravageurs



www.agro.bASF.fr

 **BASF**

We create chemistry

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Ses atouts

Clameur®, insecticide polyvalent, contenant 15% d'alphaméthrine

Efficacité

Clameur® a un bon effet choc et une bonne persistance d'action (il est, en outre, répulsif). Il agit par ingestion et par contact, où son activité est double :

- **Topique** : par contact direct de l'insecte avec la bouillie de pulvérisation
- **Tarsale** : par contact tarsal (contact des pattes de l'insecte) avec la substance active disponible sur le feuillage.

En vigne, les cibles sont eudémis, cochyliis, la pyrale, la cicadelle de la flavescence dorée et les altises.

Formulation

Clameur® possède une formulation solide unique : les microsphères dissoactives se mettent rapidement et aisément en solution. Parfaitement régulières, ces microsphères contiennent 10 mg d'alphaméthrine, ce qui permet un dosage très aisés.

Polyvalence

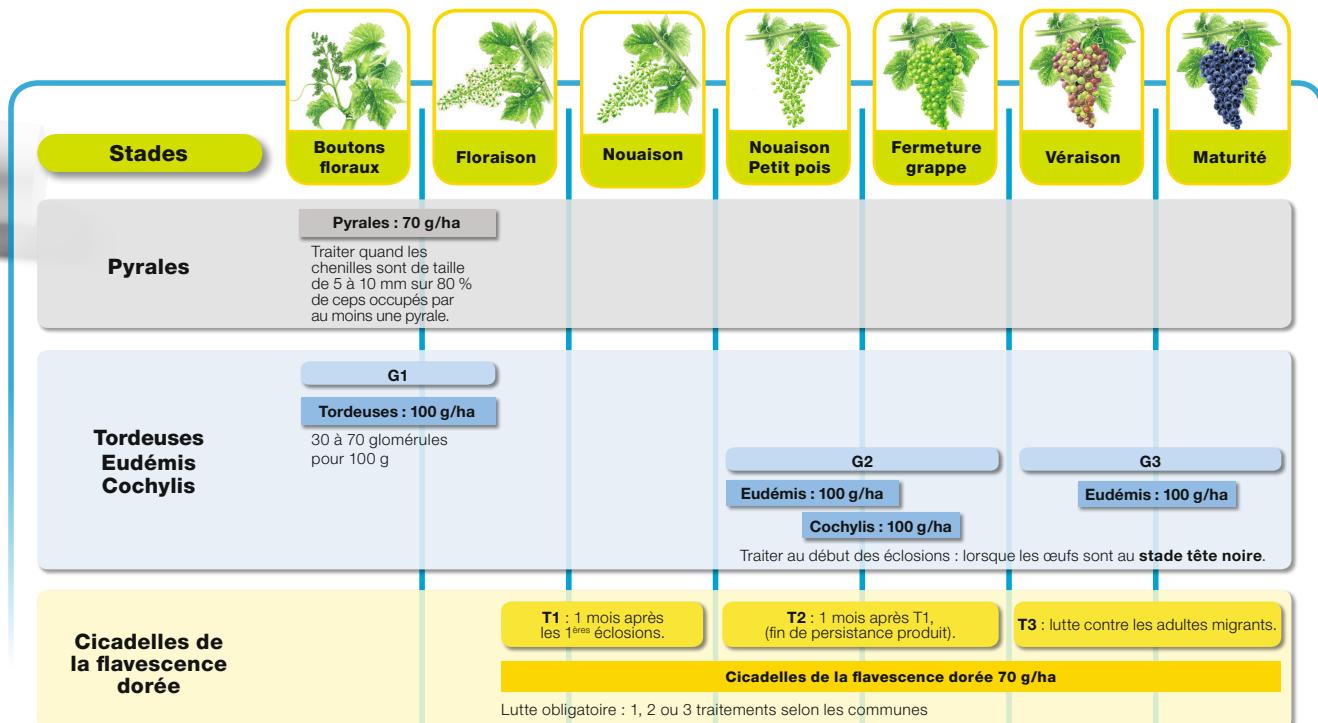
Clameur® est utilisable sur de nombreuses cultures et efficace sur de nombreux ravageurs.

Consulter le site www.agro.bASF.fr ou l'étiquette.

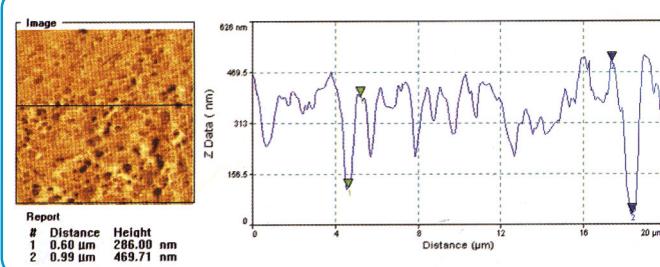
Couverture du feuillage

Clameur® recouvre, mieux que les formulations EC les irrégularités de la feuille, ce qui favorise le contact tarsal et accroît son efficacité.

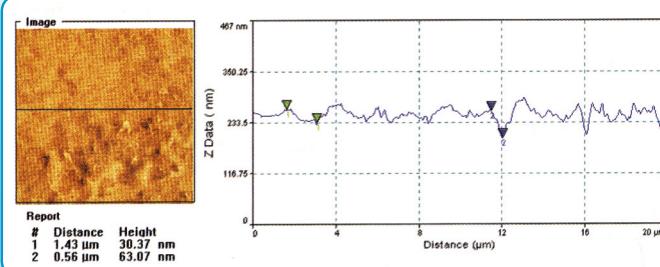
Sa lipophilie lui confère une bonne résistance au lessivage.



Feuille traitée avec formulation classique (EC)



Feuille traitée avec Clameur®



FICHE D'IDENTITÉ

Clameur® : marque déposée BASF
AMM : 9700392
Composition : 15% alphaméthrine.
Formulation : microsphères disso-actives.
Classement toxicologique :



Attention

H302 : Nocif en cas d'ingestion
H335 : Peut irriter les voies respiratoires
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Pour protéger les abeilles et autres pollinisateurs ne pas appliquer durant la floraison sauf mentions spéciales. Ne pas utiliser en présence d'abeilles.

Usage et dose autorisés en vigne : Pyrale : 70 g/ha (1 appl.) ;
Tordeuses Eudémis & Cochyliis (G1, G2 ou G3, 2 appl.) : 100 g/ha ; Cicadelle vectrice de la flavescence dorée : 70 g/ha (2 appl.) ; Altise : 50 g/ha (1 appl.).
Pour les autres cultures, consulter le site www.agro.bASF.fr ou l'étiquette.

Délai d'emploi avant récolte : 14 jours.

Délai de rentrée : 6 heures (8 sous serre).

Distance aux points d'eau : 20 m.

Conditionnement : Bidon de 1 kg.

Limite maximale de résidus : raisin de table et de cuve : 0,5 mg/kg.
Protection de l'utilisateur lors de la préparation de la bouillie :
Gants en nitrile EN 374-3, bottes, combinaison de travail polyester/coton (65%/35%) déperlante, blouse Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial, masque A2P3.

